



Demande de quitus

comment procéder?



Vous quittez l'université ? N'oubliez pas de demander votre quitus.

Rendez-vous dans vos bibliothèques avec la fiche ***Transfert départ***.

Remplissez-la et la BU apposera son tampon attestant que vous n'avez plus de prêts en cours.

Dès lors, votre compte-lecteur étant supprimé, vous ne pourrez plus emprunter mais la consultation sur place des documents restera possible ainsi que l'accès aux ressources en ligne (jusqu'à la clôture de votre compte de l'annuaire de l'Université).

 [Télécharger la fiche ***Transfert départ***](#)

Si vous n'avez pas la possibilité de l'imprimer ou en cas d'oubli, cette fiche *Transfert départ* est aussi disponible au service des prêts de votre bibliothèque.